

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article719>

Communiqué commune la Ligue des Droits de l'Hommeet de la Fédération nationale de la Libre Pensée



Publication date: vendredi 27 janvier 2012

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Dernier épisode d'un étonnant feuilleton dédié aux signes religieux, qui dure depuis plus de vingt ans, le Sénat vient d'adopter une proposition de loi sur la laïcité dans les crèches, les centres de loisirs et même chez les assistantes maternelles.

Avancée en décembre, la proposition stipule que les crèches et les centres de loisirs bénéficiant d'une aide financière publique « *sont soumises à une obligation de neutralité en matière religieuse* ». Ce qui pouvait être un choix assumé et annoncé comme tel deviendrait une obligation systématique.

De nombreux centres de loisirs laïques demandent depuis longtemps à leurs salariés et à leurs animateurs de ne pas faire apparaître leurs opinions philosophiques ou religieuses. Cela fait partie du projet éducatif.

Mais la loi de Séparation des Églises et de l'Etat n'a jamais contraint ce qui relève du privé à être soumis aux principes de laïcité. C'est le financement du culte (cérémonies, salaires...) que prohibe la loi de 1905.

De plus ce texte a suscité de multiples critiques, y compris et surtout à gauche, à cause de son extension aux assistantes maternelles. La liberté de conscience est incontestablement atteinte. Avec de telles dispositions, au détriment des libertés individuelles, la sphère privée se réduit de plus en plus. Dans une société en crise, où le lien social se délite, la laïcité se doit d'être une source d'engagement autour de valeurs partagées.